

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX**  
**ARRETE PORTANT : Délégation de Fonctions et Signature**  
**À Monsieur Hervé DELVA**  
**Conseiller Municipal**

**Service Juridique**

**VB/BD/AD/AA/2026/26**

Le Maire de la Ville d'HAZEBROUCK,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22, R.2122-8,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du dimanche 22 mars 2026, relatif à l'élection du Maire et des adjoints et portant notamment élection de Monsieur Hervé DELVA en qualité de Conseiller Municipal de la Ville d'HAZEBROUCK,

Considérant que pour le bon fonctionnement des services, il convient de donner délégation à Monsieur Hervé DELVA, conseiller délégué auprès de Monsieur Philippe GRIMBER, en charge de l'urbanisme réglementaire, de la transition énergétique et patrimoniale.

**ARRETE**

**Article 1**

Monsieur Hervé DELVA reçoit de façon permanente, délégation de fonctions, sous ma surveillance et ma responsabilité pour remplir les fonctions de **conseiller délégué auprès de Monsieur Philippe GRIMBER, en charge de l'urbanisme réglementaire et de la transition énergétique et patrimoniale.**

Dans le cadre de sa délégation, Monsieur Hervé DELVA sera chargé plus particulièrement de l'examen des questions ayant trait aux affaires ci-dessus.

**Article 2**

Monsieur Hervé DELVA pourra valablement signer au nom de Monsieur le Maire et sous son contrôle les pièces se rapportant à la délégation mentionnée à l'article 1.



Monsieur Hervé DELVA pourra signer tout document relevant de l'urbanisme réglementaire et notamment :

- les certificats d'urbanisme,
- les déclarations préalables,
- les permis de construire,
- les permis d'aménager, les permis de démolir
- les transferts de permis,
- les certificats d'alignement,
- les arrêtés d'alignement individuel (demande des géomètres : différents des certificats d'alignement)
- les certificats d'adressage
- les notifications aux pétitionnaires
  - o lettres d'incomplétude de dossier
  - o notification de majoration de délai d'instruction
  - o demande de pièces complémentaires
  - o notification de sursis à statuer
  
- les attestations en matière d'urbanisme (salubrité, attestation non-retrait, non-recours, conformité DAACT...)
- les autorisations d'enseignes préenseigne et publicité
- les autorisations de travaux pour les ERP
- les avis du maire pour les demandes d'urbanisme, les demandes d'enseigne, pré-enseigne et publicité, les demandes de travaux pour les ERP
- les avis du maire pour les demandes de contrôle auprès du contrôleur de Cœur de Flandre Agglo
- les avis du maire pour les certificats d'alignement du département
- les courriers de réponse pour les demandes spécifiques (recours...)
- les commissions d'accessibilité,
- les convocations
- les avis du maire
- les courriers
- les commissions de sécurité,
  - o les convocations
  - o les avis
  - o les courriers
  
- les déclarations d'intention d'aliéner,
- les documents administratifs

### **Article 3**

La signature par Monsieur Hervé DELVA, des pièces et actes relatifs à sa délégation devra être précédée de la formule indicative suivante « Par délégation du Maire ».

## **Article 4**

Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

## **Article 5**

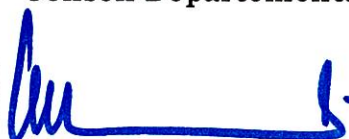
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## **Article 6**

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et inscrit au Recueil des Actes Administratifs de la Ville d'HAZEBROUCK et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de DUNKERQUE.

Mairie d'HAZEBROUCK, le 23 mars 2026

**Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental du Nord,**



**Valentin BELLEVAL**